

## Communications municipales à la séance du Conseil communal du 6 octobre 2016

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

### 1) **Décompte de clôture – Préavis n° 2015/06** **Renouvellement et extension des casiers scolaires au Pontet**

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 503.5060.312

Montant du crédit accordé pour le préavis n°2015/06	Fr. 304'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 299'397.90</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 4'602.10</u>

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

### 2) **Décompte de clôture – Préavis n° 2015/11** **Création d'un nouvel espace repos pour le groupe nursery de la garderie Domino – Demande de crédit de réalisation**

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 359.5030.218.

Montant du crédit accordé pour le préavis n°2015/11	Fr. 120'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 119'573.30</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 426.70</u>

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

### 3) **« Energyday16 » du 29 octobre 2016**

Dans le cadre du programme de la Confédération « SuisseEnergie », une journée nationale de l'énergie appelée « Energyday » est organisée chaque année autour d'un thème général. « Energyday16 » aura lieu officiellement le samedi 29 octobre 2016 et sera consacré à la promotion des blocs multiprises avec interrupteurs. Les communes labellisées « Cité de l'énergie » ont l'opportunité de bénéficier du soutien et du matériel nécessaire pour participer à l'évènement.

Cette année, la Municipalité organise, du 17 octobre au 17 novembre 2016, la distribution de ces blocs multiprises que la population d'Ecublens pourra retirer gratuitement auprès des guichets, durant les heures d'ouverture, du Centre technique communal et du Motty (Contrôle des habitants) contre un bon d'échange, disponible dans le journal communal.

Un article sera publié dans le prochain journal communal, ainsi que sur le site internet de la Commune.

#### **4) Mon Repos – Remplacement de l'ascenseur et rénovation de la salle des réceptions – Demande de crédit d'études**

Dans le cadre du remplacement de l'ascenseur et de la rénovation de la salle des réceptions de Mon Repos, une offre a été demandée au bureau Image 3D Sàrl (architectes d'intérieur) basé à Ecublens, afin d'établir un concept de réaménagement et d'architecture d'intérieur de la salle des réceptions. Ces honoraires s'élèvent à Fr. 15'000.- TTC et seront comptabilisés au compte 351.5030.219. Ils seront financés par la disposition n° 3 « Crédits d'études » du préavis de début de législature n° 15/2011.

#### **5) Collège de la Coquerellaz – Réfection de la zone de sport – Crédit d'études**

Dans le cadre de la réfection de la zone de sport du collège de la Coquerellaz comprenant les pistes extérieures (piste de course et piste d'élan pour saut en longueur) et le cheminement piétons, le Service des bâtiments a demandé une offre au bureau d'ingénieurs Boss & Associés à Ecublens. Cette étude comprend le diagnostic des dégâts avec proposition de réparation, le projet de réfection, le suivi de la réalisation des travaux et la direction générale des travaux selon décision du maître d'ouvrage. Ces honoraires s'élèvent à Fr. 13'932.- TTC et seront comptabilisés dans le compte n° 503.5030.229 et financés par la disposition n° 3 « Crédits d'études » du préavis de début de législature n° 15/2011. Le préavis sera présenté début 2017 et les travaux auront lieu en juin-juillet 2017.

#### **6) Collège Croset-Parc – Etude de mobilité et de stationnement**

Dans le cadre de la phase d'étude du projet du collège Croset-Parc, la Municipalité a identifié la nécessité d'effectuer une étude de mobilité et de stationnement approfondie dans le secteur du Croset.

En effet, aujourd'hui déjà, le secteur du chemin du Parc présente une problématique relative à la dépose et la reprise des enfants lors de la rentrée et de la sortie des classes. Avec la construction d'un nouveau collège et l'ajout de 20 salles de classe, la problématique de la circulation, du stationnement et de la mobilité doit être étudiée de manière approfondie.

Pour réaliser cette étude, le bureau CITEC SA, ingénieurs conseils en mobilité, a été mandaté. Il travaillera en étroite collaboration avec les Services des bâtiments et de l'urbanisme, la Direction des écoles, la Polouest, ainsi que le bureau d'architectes Bonnard Woeffray. Cette étude comprend les éléments suivants : diagnostic de l'état actuel de la situation, accessibilité future du trafic motorisé (dépose/reprise et accès à l'abri de la protection civile), accessibilité future pour la mobilité douce, proposition d'aménagements extérieurs complémentaires et appui aux architectes (vérification des places de stationnement, du nombre de places vélos, etc.).

Le montant de cette étude est de Fr. 20'000.- TTC et sera compris dans le montant du crédit d'étude voté par le Conseil communal le 18 février 2016 (compte n° 503.5030.215). Cette étude permet également de répondre au vœu émis par les membres de la commission ad hoc qui demandaient qu'une étude de mobilité soit effectuée.

#### **7) Réaménagement routier de la RC 82 – Projet d'ouvrages d'art (secteur Pont bleu) – Honoraires Synaxis SA Lausanne**

Dans le cadre du réaménagement routier de la RC 82, un appel d'offres relatif à l'attribution d'un mandat d'ingénieur a été effectué par la Direction générale de la

mobilité et des routes selon la procédure ouverte. Après analyse, le bureau Synaxis SA Lausanne a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de Fr. 865'681.35 TTC. Sur la part à la charge de la Commune d'Ecublens représentant la somme de Fr. 57'567.80, Fr. 24'312.30 ont été imputés au compte n° 430.5010.153 (nouveau compte pour ouvrages d'art), conformément à l'autorisation générale d'engager les dépenses pour les crédits d'études prévue dans le préavis n° 15/2011).

**8) Préavis n° 2014/12 – Projet de création d'un giratoire sur la RC 76 (route de la Pierre) et d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces**

Le projet de réalisation d'un giratoire sur la route cantonale et d'une nouvelle route industrielle des Larges Pièces (voir le préavis n° 2014/12) a pour objectif principal de sécuriser un carrefour très dangereux et de réaliser également un carrefour traditionnel devant l'entrée de la Migros.

Pour des questions de sécurité en lien avec le nombre de camions utilisant cette infrastructure, un deuxième giratoire a été préféré au carrefour traditionnel, raison pour laquelle une mise à l'enquête complémentaire (pour ce 2<sup>ème</sup> giratoire) a été effectuée cet été.

La pose du tapis définitif aura lieu au printemps 2017.

**9) Réponse au vœu du 30 octobre 2015 formulé par Monsieur le Conseiller communal Guillaume Leuba demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de louer, voire d'acquérir, une patinoire synthétique, en remplacement de l'actuelle patinoire en glace**

Depuis trois ans, une patinoire mobile en glace anime la place François Silvant durant une partie de l'hiver. Cette structure rencontre année après année un succès grandissant, principalement auprès des jeunes et des familles. Suite à ce vœu, la Municipalité a étudié l'option consistant à louer, voire acquérir, une patinoire synthétique et a effectué une pesée d'intérêt en la comparant avec la location d'une patinoire en glace naturelle. Suite à cette analyse, elle a décidé de renoncer à une patinoire synthétique et de maintenir la location d'une patinoire en glace naturelle.

Principalement, la Municipalité souhaite continuer à offrir à sa population une « véritable » patinoire, en glace naturelle, qui se prête mieux au patinage qu'une surface synthétique et qui permet d'utiliser les mêmes patins sans devoir les faire aiguiser lors de chaque changement de type de surface (Ecublens et Centre intercommunal de glace de Malley par exemple).

En outre, une patinoire synthétique doit être entretenue chaque jour et son prix de location est supérieur à celui d'une patinoire naturelle (même en tenant compte du coût de la consommation d'énergie).

**10) Réponse au vœu du 24 juin 2016 formulé par Monsieur le Conseiller communal Jean-Paul Dudt demandant à la Municipalité de retirer les panneaux de mise à ban des sites scolaires et sportifs de la Commune ou, pour le moins, de les modifier afin qu'ils soient acceptables et non discriminatoires**

Depuis plusieurs années, la Commune se trouve régulièrement confrontée à des déprédations et des incivilités (nuisances sonores, voire tapage nocturne, abandon de déchets, bris de verre, consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants, etc.) sur certaines parcelles communales (écoles, préaux, places de sport, etc.), ce qui génère des coûts (nettoyage, réparation ou remplacement du matériel endommagé), un

sentiment d'insécurité et des plaintes auprès des services communaux ou de la Polouest.

Ces actes étant principalement commis par des jeunes et/ou des jeunes adultes, la Municipalité a engagé un travailleur social de proximité (TSP). En sus de ces mesures préventives et sociales, elle a également estimé nécessaire d'agir sous l'angle répressif. Outre le recours à une entreprise de sécurité privée, durant les périodes de vacances, pour surveiller certains sites scolaires ou sportifs, elle a souhaité améliorer l'efficacité des interventions de la Polouest et des dites sociétés.

En effet, en l'absence de mise à ban, l'intervention policière est limitée au contrôle d'identité si aucun « flagrant délit » n'est constaté par les policiers eux-mêmes. Ils ne pourront pas dénoncer les personnes concernées, ni même les contraindre à quitter les lieux. Exemple : un groupe écoutant de la musique et discutant bruyamment dans un parc à 3 h 00 du matin fait l'objet de plaintes du voisinage ; si ces personnes baissent le ton et arrêtent la musique avant l'arrivée des policiers, ces derniers ne pourront pas exiger qu'ils partent, ni les dénoncer. Seule une mise à ban comprenant un texte explicite permet aux forces de l'ordre, ainsi qu'à une société privée de surveillance, d'exiger le départ des trublions et de les dénoncer auprès de la Municipalité. A noter que dans ce cas-là, il appartient à la Municipalité de décider ensuite si elle donne une suite ou non à la dénonciation qui lui est transmise.

Le texte de la mise à ban a été élaboré en étroite collaboration avec la Polouest, afin qu'il soit à même de légitimer les actions de la police et des sociétés de surveillance privées. A cet égard, la Municipalité comprend les préoccupations exprimées par M. Dudt, à savoir que le texte pourrait laisser penser que le simple passage au travers des parcelles concernées est prohibé, alors que l'objectif recherché ne consiste qu'à pouvoir sanctionner les comportements précités et contraindre les personnes concernées à quitter les lieux, même si ces panneaux n'ont, à la connaissance des Autorités, suscité aucune réaction particulière de la part de la population.

En conséquence, la Municipalité a décidé de maintenir telles quelles les mises à ban pour l'instant, afin de se donner le temps d'analyser puis, le cas échéant, de revoir la situation, notamment par rapport à leurs effets, aux réactions du public, ainsi qu'aux conséquences juridiques et pratiques d'une éventuelle adaptation du texte.

## **11) Statistique des demandeurs d'emploi**

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

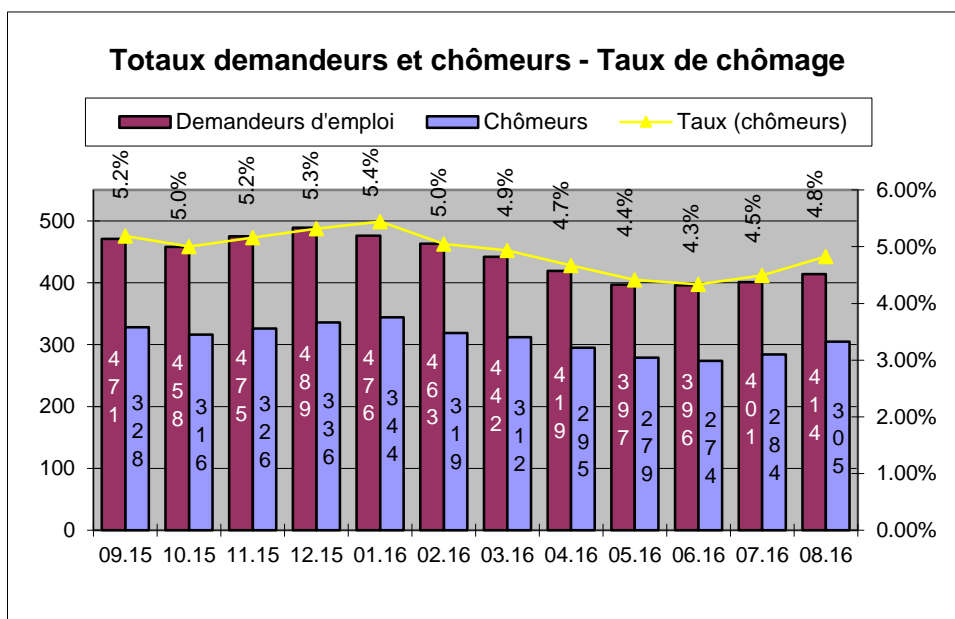
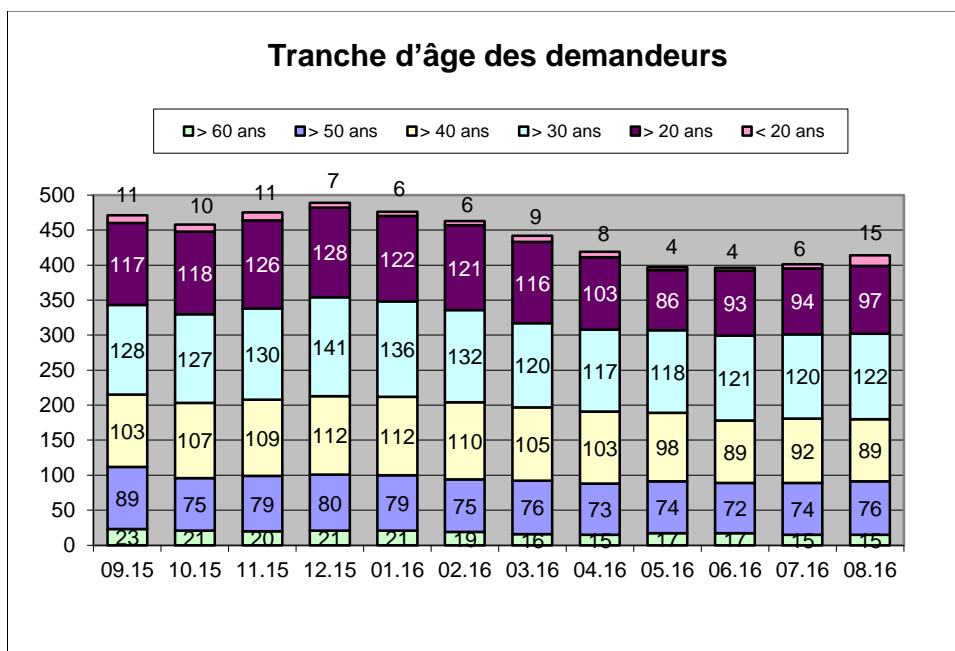
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

[www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/](http://www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/)

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



## 12) Population

Situation au 31 août 2016 : **12'263 habitants** (12'261 au 31 août 2015).

*La Municipalité*